

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, le document que j'ai déposé ce matin annonce la prolongation des règlements aux termes du programme d'aide à la réadaptation de l'industrie de l'automobile, ce qui sera, je pense, une aide précieuse aux fabricants de pièces d'automobiles. La nouvelle les réjouira. Le délai est prolongé de deux ans. Tout le monde sait que le gouvernement américain a demandé au Canada de supprimer deux garanties, pour ainsi dire. Les pourparlers sont en cours. Les États-Unis n'ont pas signifié leur intention de renoncer à cet accord, ce qui serait une façon de l'annuler. Aucun porte-parole du gouvernement américain n'a fait mention de cela.

M. Saltsman: Bien qu'il ne soit au courant d'aucune intention de renoncer à l'accord, le ministre nous dirait-il, pour plus de précision, si on lui a donné l'assurance que l'accord sur l'automobile serait maintenu dans sa forme actuelle, y compris les garanties exigées par les Canadiens?

L'hon. M. Pepin: Je ne sais trop comment répondre à la question. Étant donné que les Américains n'ont pas parlé de mettre fin à l'accord, j'y vois là la preuve qu'ils ont l'intention de le maintenir. Mais, comme je l'ai dit à maintes reprises, le gouvernement des États-Unis a pour politique officielle de demander la suppression des deux garanties, c'est-à-dire celles qui se rapportent à la proportion de la valeur canadienne ajoutée.

L'AUTOMOBILE—LES RUMEURS D'EXPORTATION D'EMPLOIS AUX ÉTATS-UNIS

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): J'ai une question supplémentaire à poser au ministre. Puisque l'on craint de plus en plus que les incidents de Windsor et la possibilité de quelque 2,000 autres congédiements dans d'autres villes d'Ontario résulte en quelque sorte d'un programme direct d'exportation d'emplois aux États-Unis conçu de façon à compenser l'importation de voitures étrangères, le ministre peut-il nous dire s'il a fait enquête sur cette décision et si le gouvernement a l'intention de prendre des mesures bien déterminées afin de parer à une éventualité aussi grave?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Les deux questions m'ont été signalées et l'une d'elles par le député de Kent-Essex. J'ai fait contrôler les faits et la société m'a assuré qu'elle ne comptait nullement utiliser des installations américaines, dont celles de la fonderie de Flat Rock, au Michigan, pour remplacer la production actuelle à Windsor. J'avais vérifié plus tôt le cas de la fabrique de moteurs. Voilà donc la déclaration ferme de la société Ford concernant certaines questions portées à ma connaissance.

L'AUTOMOBILE—LA QUESTION DES IMPORTATIONS EN FRANCHISE

M. A. D. Hales (Wellington): Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de l'Industrie et du Commerce à propos du prix des voitures. Étant donné que les citoyens américains sont autorisés à importer du Canada, une voiture en franchise, le ministre a-t-il accordé ou accordera-t-il aux citoyens canadiens le privilège d'importer des voitures américaines en franchise.

[M. Saltsman.]

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Il ne semble pas que cela serait dans l'intérêt des Canadiens, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Hees: Voilà une réponse typique. Il ne sait pas.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je permets une dernière question supplémentaire au député de Waterloo, qui a amorcé ce sujet, après quoi je donnerai la parole au député de Bellechasse.

L'AUTOMOBILE—LES RUMEURS D'EXPORTATION D'EMPLOIS AUX ÉTATS-UNIS ET LES SYNDICATS

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, les représentants de la section locale 220 de Windsor sont venus voir le ministre. Ils ont eu des entretiens avec lui au cours desquels ils lui ont dit craindre que la rationalisation de la production automobile canado-américaine ne serve de prétexte au transfert d'emplois canadiens aux États-Unis. Puis-je demander au ministre si son ministère a mis sur pied un dispositif pour étudier la conduite de l'industrie automobile dans le cadre de l'accord canado-américain sur l'automobile et s'il est à même d'assurer à la Chambre que l'on examine les accusations portées par cette section syndicale.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): J'étais un peu perdu au début parce que le ministre qui les a reçus n'était pas moi mais le ministre du Revenu national. Pour répondre à la question d'une façon générale, je dirai que nous avons un système qui nous permet de vérifier et d'analyser chaque parcelle d'information qu'on nous communique, comme nous l'avons fait dans le cas que je viens de mentionner, et nous surveillons de très près ce qui se passe dans cette industrie.

MONTMAGNY—LA CHEMCELL LIMITED—L'ALLOCATION D'UNE PENSION DE PRÉ-RETRAITE AUX EMPLOYÉS MIS À PIED

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce.

Le ministre est-il en mesure de dire à la Chambre si, en vertu de la loi créant la Commission du textile et du vêtement, de même que des règlements qui en découlent, les ouvriers âgés de 54 ans ou plus, qui travaillent depuis un certain nombre d'années à l'usine Chemcell de Montmagny et qui sont menacés d'être mis à pied, pourront bénéficier d'une pension de pré-retraite, et ce jusqu'à l'âge de 65 ans?

M. l'Orateur: Il me semble que cette question pourrait facilement être inscrite au *Feuilleton* ou débattue au moment de l'ajournement. Par ailleurs, je reconnais qu'il s'agit d'une affaire importante, et le ministre pourrait peut-être répondre brièvement.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, j'ai répondu à cette question il y a quelques jours, à la demande du chef du